

Faut-il faire une piste pour dévier les camions de la carrière ?



Chacun s'accorde à dire ou à penser que le trafic devenant de plus en plus important dans la traversée de Louvie-Juzon, les camions de la carrière engendrent non seulement des nui-

sances importantes pour les riverains comme pour les infrastructures routières mais également un danger non négligeable. La Municipalité a donc ouvert une réflexion sur la question. Une piste privée qui relierait Listo à la D 934, exclusivement réservée aux camions de la carrière, pourrait-elle être une réponse ? C'est, en tout cas l'idée qui est actuellement privilégiée. Deux tracés sont donc à l'étude. Ils seront ensuite présentés aux propriétaires concernés pour concilier tant la faisabilité d'une telle piste que les intérêts des riverains et des utilisateurs. Un vrai défi à relever.

Une crèche pour les plus petits

La garde des enfants en bas âge devient un problème de plus en plus important dans la Vallée. C'est pourquoi une association s'est montée il y a deux ans pour tenter de proposer des réponses, dans le cadre de l'intercommunalité. Cette association a ainsi sollicité la Mairie de Louvie-Juzon pour obtenir des locaux où pouvoir installer cette crèche.

Consciente des atouts dont dispose Louvie-Juzon et soucieuse de prendre pleinement sa place dans la Communauté de Communes (qui verra effectivement le jour au 1er janvier 2009),

la Municipalité a pris en compte cette demande et réfléchit à une réorganisation des bâtiments communaux qui permettrait l'implantation de cette crèche, sans pour autant engendrer des investissements déraisonnables.

Bien que les délais imposés par l'association soient des plus courts, un chiffrage des travaux nécessaires à l'implantation de cette crèche est d'ores et déjà à l'étude.



Fête de la musique à Louvie



À l'occasion de la Fête de la musique, le 21 juin dernier, l'impasse du Haou était le lieu de rendez-vous de tous les mélomanes du village...

Cela a débuté dès 14h avec une sieste musicale, suivie par une "symphonie pour un gave en lit mineur", puis un mini-concert donné par les enfants de Louvie-Juzon et, de 20h à... tard dans la nuit, The Haou se produisaient devant une foule considérable, pour le plus grand bonheur de chacun.

Félicitations à Chris THYAS, l'instigateur de cette manifestation à la fois conviviale, généreuse et poétique. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'an prochain...

Le mot du Maire

Après un printemps humide et tourmenté, les beaux jours sont de retour. L'équipe Municipale a pris ses marques, aidée par quelques bonnes volontés bienveillantes qu'elle tient à remercier tout particulièrement. En effet, ce n'est que dans un esprit positif et constructif que les choses pourront avancer. De l'ouverture d'une piste à l'embellissement du village, des conditions dans lesquelles travaillent les agriculteurs à l'ouverture d'une crèche, de Natura 2000 à la mise en place de l'intercommunalité... les réflexions vont bon train. Plus que jamais, nous restons attachés à notre ligne de conduite : améliorer la vie de chacun. Déterminés, convaincus et sereins, c'est dans cette logique que nous nous sommes installés. Malgré tout, si vous souhaitez davantage de précisions, n'hésitez pas à venir en parler avec nous. Nous préférons mille fois la richesse d'une rencontre et d'un échange à la pauvreté de la distance et des rumeurs inévitablement stériles.

Patrick LABERNADIE

Elle méritait mieux...



Dissimulée derrière des herbes hautes, ronces et orties, la croix de la route de Castet a été mise en valeur. Ses abords ont été nettoyés et aménagés. D'ici quelques jours, les fleurs apporteront leur contribution pour parfaire la touche et c'est l'entrée du village qui s'en trouvera égayée.

Comptes-rendus du Conseil Municipal

Séance du 15 mai 2008

Lors de sa séance du 15 mai 2008, le Conseil Municipal de Louvie-Juzon a délibéré. Les points suivants ont été votés : répartition de la prime à l'herbe, tarifs des bacades 2008, subventions aux associations, tarifs des prestations communales, coupes affouagères, participation au cadeau de départ de l'abbé d'Arudy, subvention pour voyage scolaire, modification du montant de la caution d'un appartement, Centre de Loisirs d'Arudy. Concernant l'entretien des chemins communaux, le Conseil a jugé insuffi-

santes les informations mises à sa disposition et a reporté toute décision à la prochaine réunion. De même en ce qui concerne les emplois saisonniers, le principe de création d'emplois saisonniers fait l'unanimité mais le profil des postes proposés devra être précisé pour que les décisions puissent être prises lors du prochain Conseil.

Dans le cadre des questions diverses, une réflexion a été menée à propos du panneautage indiquant les maisons les plus éloignées des hameaux. (Cf. Avis en bas de page)



Séance du 2 juin 2008

Six sujets étaient à l'ordre du jour du Conseil Municipal de Louvie-Juzon du 5 juin 2008.

- Deux emplois saisonniers à plein temps seront créés au cours de l'été. Le premier concernera l'animation du point info entre le 15 juillet et le 17 août et sera partagé entre deux jeunes. Le second sera attribué à l'entretien des espaces verts et des sentiers communaux entre le 16 juin et le 20 septembre. Il sera réparti entre les 12 jeunes ayant postulé.

- Après avoir pris connaissance des études menées par Jean Pédestarres concernant l'entretien des chemins communaux, le Conseil s'est prononcé pour faire faire ces travaux par l'entreprise Mouliner de Lys. Ces travaux se dérouleront en deux tranches : une première en mai/juin avec deux passages de l'épareuse et une seconde, plus approfondie, en septembre/octobre, avec 4 passages.

- Concernant les travaux de remise en état du Cami Bieilh (par les employés communaux et une entreprise spécialisée) et d'une des cabanes Deus Coïgts (par l'association qui avait déjà refait celle du fond de Jaout), le Conseil vote une délibération de prin-

cipe autorisant le Maire à rechercher des subventions.

- Les travaux de remise en état des chemins Réchou, Carrère et Peyrucq aux hameaux seront en partie réalisés par l'entreprise Lanot. Le Conseil Municipal autorise néanmoins le Maire à modifier l'organisation des travaux de manière à ce que ce soient les employés communaux qui mettent en œuvre le béton nécessaire sur ces chemins.

Les chantiers seront coordonnés par la DDE et suivis par la Commission des Travaux.

- Maïté Lamoure et Marie-José Mounaut sont les adjointes qui ont été désignées pour la signature d'actes dans la forme administrative.

- Le Conseil Municipal s'est dit favorable pour qu'à chaque naissance dans la Commune, un livre de naissance accompagnant l'ouverture d'un compte à la Caisse d'Epargne soit adressé aux parents de l'enfant.

Il a également validé les 11 sites de dépôt de caillou destiné à l'entretien courant des chemins communaux.

Enfin, le Conseil Municipal a voté pour la création de la PVRN (Participation pour Voies et Réseaux Nouveaux) sur la rue d'Anglas.

Commissions...



Une nouvelle commission a été créée : la commission « Gestion du patrimoine communal ». Elle est composée de Mme Marie-José MOUNAUT, Mme Chantal BECAAS, M. Bruno JACQUES et M. Laurent MARQUE. Cette commission veillera au suivi des différents bâtiments de la commune.

M. Jean PEDESTARRES et M. Robert BERENGUEL sont les conseillers délégués au Syndicat du Bèz et de l'Ouzoum.

Mme Marie-José MOUNAUT et Mme Chantal BECAAS sont les conseillères déléguées au Conseil d'Administration de la Maison de retraite de Sévignacq-Meyracq.

Avec la collaboration de l'ONF, la Commission Forêt a élaboré un règlement concernant l'attribution de coupes d'affouage et de bois isolé. Ce règlement a été approuvé et voté par le Conseil Municipal en date du 15 mai 2008. (Cf. dernière page)

La Commission Pastorale vous informe que les dates de la transhumance vers les pâturages d'altitude sont le 10 juillet pour le Bas-Ossau et le 11 juillet pour le Haut-Ossau.



La Commission Animation a le plaisir de vous annoncer qu'un nouveau marché alimentaire aura lieu à Louvie-Juzon à compter du 9 juillet 2008. Il se tiendra sur la Place Camps, le mercredi matin et vous proposera les services d'un traiteur, d'un maraîcher, d'un éleveur de volailles, d'un fromager... L'objectif est non seulement de mettre en valeur les producteurs locaux mais également de favoriser les rencontres entre les habitants. Dans un premier temps, ce marché devrait avoir lieu jusqu'au 30 septembre.

Avis de la Mairie

Quelques habitants des hameaux étaient trop excentrés pour avoir pu bénéficier de la précédente opération de panneautage. Deux solutions peuvent être envisagées pour pallier à ce manque : soit un panneau indiquant le nom du chemin ou de la route (entièrement pris en charge par la Mairie), soit un panneau précisant le nom de famille ou d'entreprise (alors à la charge du demandeur mais installé par la Mairie). Les personnes concernées et intéressées sont donc invitées à contacter la Mairie pour que leur situation singulière soit étudiée.



Du côté des associations...

Les hameaux en fête les 12 et 13 juillet 2008

Pédestarrès et Pédéhourat seront en fête les 12 et 13 juillet prochains. Les festivités débuteront le samedi à partir de 21 h 00 avec un repas sous chapiteau (20 € pour les adultes et 10 € pour les enfants) suivi d'un bal animé par Sono Digital Dance.

Le dimanche, à 11 heures, une messe sera donnée sous le chapiteau. Un apéritif offert par l'association Saint Jean et animé par la banda « Lous Bandoulies de Mazerolles » sera alors offert avant un buffet froid pour lequel une participation de quelques

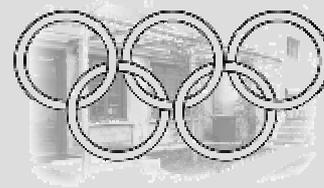


euros sera demandée.

Le soir, à partir de 22 heures, soirée « Cinétoile »... si le temps le permet !

Pour tous renseignements et pour réserver dès à présent, appeler M. Jean GUILLAMET au 05.59.05.70.37 ou M. Eugène HOUS au 05.59.05.63.58.

Olympiades à l'école



Les Olympiades 2008 de l'école de Louvie-Juzon se dérouleront le vendredi 27 juin. De 9h30 à midi, les enfants pourront jouer à de nombreux jeux que les parents d'élèves, toujours dévoués et motivés, encadreront et animeront.

À midi, un pique nique géant sera organisé pour tous les élèves par le personnel de la cantine, au Foyer Rural. Petits et grands pourront se régaler dans une ambiance des plus conviviales.

L'après-midi, aux alentours de 15h30, les récompenses seront remises aux écoliers et un goûter sera servi avec des gâteaux confectionnés par les parents.

Le soir, soirée théâtre : deux pièces présentées par les élèves de CE2, CM1 et CM2 et quelques chansons.



Le « Marché du Savoir-Faire »

Le dimanche 13 juillet 2008, à partir de 9h et jusqu'à minuit, Carine BOS-MAYER et quelques amis orga-

nisent sur la place de Louvie-Juzon, le « Marché du Savoir-Faire » consacré à la découverte des artisans de la Val-

lée d'Ossau et d'ailleurs. Seront présents : des sculpteurs de métal, des peintres, des pyrograveurs, des graveurs sur zinc, des sculpteurs de jouets en bois et bien d'autres...

Cette journée sera clôturée par le concert de Babel Ouest au bar La Tanière, à partir de 22 heures.

29^{èmes} Estives Musicales Internationales dans l'église de Louvie-Juzon

Mardi 22 juillet 2008

21h (Eglise de Louvie-Juzon) *Chœur mixte du King's College de Londres.* Direction : D. Trendell.

Fauré, Duruflé. *Requiem.*

Renseignements 05 59 05 88 50

Tarifs : 16 et 23 €. Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Mercredi 30 juillet 2008

21h (Eglise de Louvie-Juzon) *Akiko Ebi, piano.*

Beethoven. *Sonates Appassionata, Waldstein, Opus 111, 32 variations en ut mineur.*

Renseignements 05 59 05 88 50

Tarifs : 16 et 23 €. Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Vendredi 08 août 2008

21h (Eglise de Louvie-Juzon) *Chœur d'hommes du Monastère Vyssoko Petrovsky de Moscou.* Direction : P. Soutchkov.

Chant sacré russe.

Renseignements 05 59 05 88 50

Tarifs : 16 et 23 €. Gratuit pour les



enfants de moins de 12 ans.

Mardi 19 août 2008

21h (Eglise de Louvie-Juzon) *Thiemo Janssen, Organiste de Sankt Lugderi de Norden (Allemagne) à l'Orgue historique de Louvie-Juzon.* Scheidt, Pachelbel, Boehm, Buxtehude, J.S. Bach,....

Renseignements 05 59 05 88 50

Tarif : 16 €. Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Théâtre des Loges

Plusieurs représentations sont programmées pour l'été :

« *Prophète de rien* », les 11 et 12 juillet 2008 à partir de 21 heures,

« *Miche et Drate* », spectacle pour enfants, les 13 et 14 juillet 2008 à 16 heures et à 21 heures,

« *Volpone ou le renard* », les 17, 18, 19 et 20 juillet à 21 heures.

Proposition de services

M. RIVA et Mme MOURTEROT accueillent ponctuellement des personnes handicapées. Ils cherchent à donner à ces dernières quelques occupations. Aussi, si vous avez un peu de bois à ranger, une plate-bande à nettoyer ou toute autre activité que vous pensez adaptée à leurs possibilités, n'hésitez pas à appeler au 05.59.05.73.44. Ils se feront un devoir et un plaisir de répondre gracieusement à votre demande.

M. Fernand LOUSTAUNAU assure la succession de M. François HASTOY

Nous souhaitons une excellente retraite à François HASTOY et la bienvenue à son successeur pour la continuité de son activité. En effet, Fernand LOUSTAUNAU a repris l'entreprise à compter

de début avril et assure désormais tous types de travaux d'installation et de réparation en plomberie, chauffage et tout ce qui touche aux énergies renouvelables.



Un nouveau garage auto à Louvie



Depuis fin mars, un nouveau garage a pignon sur l'Avenue Aristide Briand, juste à côté du magasin Netto.

Anciennement installé à Arudy, Frédéric MONTANÉ a préféré se relancer sur de nouvelles bases, à Louvie-Juzon. Un cadre des plus agréables, une situation géographique plus appropriée à son activité mais aussi le dynamisme du village et les perspectives qu'il permet ont orienté son choix.

Il propose l'achat et la vente de véhicules de toutes marques et assure également les réparations et l'entretien. Souhaitons lui une réussite à la hauteur de son engagement.

Règlement d'attribution des coupes d'affouage et de bois isolé

I - COUPES D'AFFOUGE

ARTICLE 1 - CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Payer la taxe d'habitation sur la commune,
- Être inscrit sur la liste d'affouage en mairie qui sera validée par le maire.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'EXPLOITATION

- S'être acquitté de la taxe auprès de la commune. Il sera délivré un exemplaire du règlement ainsi qu'une facture qui servira de justificatif en cas de contrôle.
- L'exploitation des lots devra être terminée à la date limite fixée lors du tirage au sort.
- Le lot dont l'exploitation et l'évacuation ne seraient pas terminées à cette date, redeviendrait la propriété de la commune. L'affouagiste perdrait la taxe.
- L'exploitation reste interdite du 1^{er} octobre au 15 novembre (palombes).

ARTICLE 3 - PROCEDURE

Des contrôles seront effectués par :

- . M. LACROUTS (représentant de l'ONF)
- . Tous les membres de la commission Forêt.

Le nombre de bénéficiaires est tributaire du volume de la coupe d'affouage fixé par l'ONF. Les bénéficiaires seront pris dans l'ordre d'inscription sur la liste de la Mairie. L'attribution de chaque lot se fera par tirage au sort en présence de la commission forêt, de l'ONF et des intéressés.

Toute personne refusant un lot pourra se réinscrire, son nom figurera en bas de liste. Son lot sera proposé à la première personne sur la liste d'attente de la coupe suivante.

Ne sera attribué qu'un seul lot par foyer.

ARTICLE 4 - CONDITIONS TECHNIQUES

Tous les arbres composant un lot doivent obligatoirement être abattus et tronçonnés. Toute branche non emportée doit être obligatoirement tronçonnée pour qu'elle touche par terre.

Les sentiers et les pistes devront être dégagés et rester ouverts en permanence.

Les particuliers exploitant un lot de bois de chauffage sont autorisés à emprunter les pistes pendant la durée de l'exploitation.

Le bois exploité ne servira qu'à sa consommation, dans son habitation de Louvie-Juzon.

Aucune vente n'est autorisée.

Toute infraction au présent règlement sera passible d'une amende immédiate de 300 euros et de l'interdiction d'exploitation du lot sur lequel a été constatée la fraude.

ARTICLE 5 - PROPETE

Interdiction de laisser des bidons ou ordures sur les coupes.

II - BOIS TROUVES OU REMANENTS DE COUPE

Toute exploitation de bois sur le territoire communal doit faire l'objet d'une requête écrite à la Mairie, elle ne pourra se faire qu'après autorisation de la commission.

La taxe devra être réglée à la mairie. Une facture sera délivrée qui pourra servir de justificatif en cas de contrôle.

Les conditions d'exploitation de ces bois trouvés et rémanents de coupe sont les mêmes que celles des coupes d'affouage.

Clin d'œil du temps passé

Délibération du 29 mai 1902

Le conseil vote un crédit de 100 francs pour les victimes de l'éruption de la Martinique.

Délibération du 28 mai 1903

Le conseil décide de subventionner trois taureaux. Pour le choix des reproducteurs, il nomme une commission composée de : Messieurs Lavignol, Lacoste et Lanus pour le hameau, Messieurs Laffaille, Lassalle et Abbadie pour le bourg.

Un magasin de sport vient d'ouvrir...



Depuis quelques jours, « Ossau League Sports » a ouvert ses portes sur la route de Pau. Dans ce nouveau magasin, chaleureux et accueillant, Patricia et Franck vous proposeront des articles de sport et de sportswear, toujours en écho avec l'actualité sportive du moment. Les horaires d'ouverture sont les suivants : le lundi de 15h30 à 19h, du mardi au samedi de 10h à 12h et de 15h30 à 19h, ouvert le dimanche après-midi pendant la saison d'été.

Franck et Patricia souhaitent également travailler avec les clubs de sport de la Vallée.

Bienvenue à cette nouvelle enseigne et tous nos vœux de réussite.

Heures d'ouverture et coordonnées de la Mairie :

Du lundi au vendredi, Christine et Laurence vous accueillent de 9h. à 12h. et de 13h. 30 à 16h. 30. Le samedi, de 9h. à 12 heures.

Permanence du Maire :

le vendredi toute la journée.

MAIRIE - 64260 LOUVIE-JUZON

Tél. 05 59 05 61 70

Fax 05 59 05 74 56

Email : mairie.louvie@orange.fr